

**CAP DES ADJOINTS TECHNIQUES
DU 15 novembre 2012**

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

L'UNSA Justice ne peut aujourd'hui taire sa colère s'agissant du budget 2013. Nous avons émis l'espoir d'obtenir un abondement budgétaire pour les Adjointes Techniques tant au plan indemnitaire que statutaire mais aussi qu'un plan de recrutement se profilerait dans ce projet de loi des finances 2013.

L'UNSA Justice vous demande :

- qu'avez-vous fait de nos revendications s'agissant de l'augmentation des indemnités des corps communs en procédant à l'harmonisation de l'indemnitaire entre les directions de notre ministère ?
- qu'avez-vous fait de notre projet statutaire concernant notre évolution de carrière à l'instar des adjoints techniques de la Pénitentiaire, à savoir un débouché en catégorie B et A ?
- qu'avez-vous fait de notre revendication sur le recrutement d'adjoints techniques, en effet ce corps n'a pas connu de recrutement depuis 2006 ? Est-ce une manœuvre volontaire de votre part de réduire à néant notre corps ?

Nous espérons que vous porterez nos revendications devant notre Ministre afin que notre catégorie soit reconnue à sa juste valeur et qu'enfin nous ne serons pas encore une fois les oubliés lors du prochain projet de loi de finances.

Concernant la CAP de ce jour :

- L'UNSA Justice dénonce encore une fois un nombre important d'erreurs sur les différents documents que vous nous avez fournis. Par exemple un agent aurait pu être muté sur une juridiction non demandée, des situations familiales inexactes, des erreurs de grade, etc...
- De nombreux postes n'apparaissent plus à cette CAP, principalement dans les services judiciaires, alors qu'ils étaient vacants et non pourvus lors de la dernière CAP. Sont-ils transformés ou s'agit-il d'erreurs ?

- Nous regrettons une nouvelle fois que les documents nous permettant de préparer la CAP arrivent trop tardivement.

- Notre CAP est pilote pour postuler en ligne sur Harmonie. Les agents, pour ceux qui ont un ordinateur, ont rencontré des difficultés de connexion mais aussi d'enregistrement des données. Nous espérons que vous remédieriez très rapidement à ces dysfonctionnements afin que les agents puissent enregistrer leurs demandes dans les meilleures conditions.

- Pour conclure, nous constatons que la circulaire relative aux mutations est incomplète puisque n'apparaissent pas dans les pièces justificatives les titres nécessaires pour pouvoir postuler sur un poste demandant un changement de spécialité.

Les Élus UNSa Justice
de la CAP des Adjointes Techniques